



Instance de divorce.....

Par **Jess62**, le **15/02/2018 à 15:06**

Bonjour
Je suis en instance de divorce moi et mon mari on a eu l'audience de conciliation avec le juge le 10 octobre nos avocates nous ont fait signer un PV mon mari a reçu la lettre par l'huissier fin novembre l'audience de mise en état a eu lieu le 1er février on pense que c'était la date de fin puisque on a demandé un divorce simple et rapide on a pas d'enfants ni de bien immobilier on est d'accord sur tout et voilà qu'on a 2 dates de plus en mai pour la clôture du dossier et en juin pour fixer le dossier est-ce que le divorce sera prononcé en juin ou pas ?

Par **Visiteur**, le **15/02/2018 à 15:33**

Bonjour,
Peut-être un problème de planning, car on évoque souvent 4 mois de délai.
A toutes fins utiles...
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567>

Par **Jess62**, le **15/02/2018 à 15:35**

Sa veut dire quoi fixer le dossier c'est la dernière date le divorce sera prononcé ?
Merci